

Enregistrement définitif de la marque Ice-Watch en France en classe 14



La marque semi-figurative **Ice watch** n°1029087 a été *déposée* par la société ICE SA (anciennement TKS) en France, notamment pour les produits d'horlogerie¹. Swatch a introduit une *opposition* afin de faire refuser l'enregistrement de cette marque sur la base de sa marque « Swatch ».

Le 13 février 2013 l'Institut National de la Propriété Industrielle français (l'INPI) a *rejeté cette*



opposition et accordé l'enregistrement de la marque watch. Swatch a introduit un appel devant la Cour d'appel de Paris. Cette dernière a réformé la décision de l'INPI estimant qu'il existe un risque de confusion entre les marques. La Cour d'appel de Paris a donc *refusé l'enregistrement de la marque Ice-Watch* par un arrêt du 13 décembre 2013.

Le 21 janvier 2014, un accord confidentiel a été signé entre ICE SA et Swatch. Celui-ci autorise l'utilisation de la marque dans le monde entier, sous certaines conditions qui doivent être strictement respectées.

Après un recours introduit auprès de la Cour de Cassation, cette affaire est revenue devant l'INPI. Ce dernier a rendu une décision favorable à ICE SA en date du 6 janvier 2016, clôturant l'opposition introduite par Swatch eu égard à l'accord intervenu entre parties.



La marque semi-figurative **Ice watch est donc à présent enregistrée en France en classe 14 sous le n°1029087. La marque était d'ailleurs déjà enregistrée au sein de l'Union européenne depuis près de deux ans.**

Céline Evers

General Counsel de la société ICE SA s.a.

¹ en classe 14 de la classification internationale de produits et de services de Nice aux fins de l'enregistrement des marques. La demande internationale a été publiée en date du 14 juin 2012 et la marque a entre-temps été cédée à la société ICE IP s.a.